

Indice du risque social : un outil pour mieux saisir les enjeux, risques et opportunités des projets miniers

Stéphanie Yates, Kristina-Maud Bergeron, Michel Jébrak, Philippe
Angers, Valérie Lehmann, Charles Séguin, Suzanne Durand, Pierre-Yves
Le Meur et Corinne Gendron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2417>

DOI : 10.4000/ethiquepublique.2417

ISSN : 1929-7017

Éditeur

Éditions Nota bene

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2016

ISSN : 1488-0946

Ce document vous est offert par Université du Québec à Montréal



Université du Québec à Montréal

Référence électronique

Stéphanie Yates, Kristina-Maud Bergeron, Michel Jébrak, Philippe Angers, Valérie Lehmann, Charles Séguin, Suzanne Durand, Pierre-Yves Le Meur et Corinne Gendron, « Indice du risque social : un outil pour mieux saisir les enjeux, risques et opportunités des projets miniers », *Éthique publique* [En ligne], vol. 18, n° 1 | 2016, mis en ligne le 27 mai 2016, consulté le 22 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2417> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.2417

Ce document a été généré automatiquement le 22 août 2019.

Tous droits réservés

Indice du risque social : un outil pour mieux saisir les enjeux, risques et opportunités des projets miniers

Stéphanie Yates, Kristina-Maud Bergeron, Michel Jébrak, Philippe Angers, Valérie Lehmann, Charles Séguin, Suzanne Durand, Pierre-Yves Le Meur et Corinne Gendron

- 1 Peut-on prédire si un projet sera jugé socialement acceptable par ses principales parties prenantes ? Dans un contexte où l'acceptabilité sociale en est venue à être considérée comme une condition à la réalisation de tout grand projet, au même titre que l'obtention de garanties financières ou de certificats de conformité environnementale, cette question s'avère centrale pour tout développeur de projet, de même que pour les investisseurs qui les soutiennent. Or, la notion d'acceptabilité sociale est issue d'éléments multiples qui composent un tableau complexe dont l'ensemble des ramifications sont parfois difficiles à saisir du point de vue des investisseurs. C'est dans cette perspective qu'a été développé l'*Indice du risque social dans les projets miniers*, une initiative de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT/UQAM¹ soutenue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à laquelle a travaillé une équipe interdisciplinaire de chercheurs². L'AMF considérait qu'un tel *Indice* avait le potentiel de devenir un outil intéressant pour les investisseurs. Tout en reconnaissant cet état de fait, les chercheurs, de leur côté, envisageaient également l'*Indice* comme un outil prédictif permettant d'éclairer, en amont, des sources de conflits potentiels, dans une perspective où cette prise de conscience puisse éventuellement favoriser le dialogue entre les parties. Ainsi, au-delà de jeter un éclairage sur la pertinence d'aller de l'avant ou non avec un projet, l'*Indice* peut surtout permettre de moduler le projet, de concert avec ses parties prenantes, pour le rendre davantage acceptable aux yeux de celles-ci. La création d'un tel indice en lien avec les projets miniers développés au Québec s'avérait particulièrement à propos, dans un contexte où plusieurs projets miniers ont récemment été vivement contestés, comme ce fut le cas, par exemple, avec le projet d'exploration d'uranium à Sept-Îles.

- 2 L'*Indice* vise ainsi à évaluer les risques sociaux associés aux projets miniers durant la phase d'exploration avancée, c'est-à-dire lorsque de la machinerie lourde est présente sur le site, mais que le processus d'obtention des permis n'est pas complété pour mettre en branle la construction des installations d'extraction minière (pour plus de détails sur le processus de développement des projets miniers, voir l'annexe 1). À titre d'exemple, on pourrait envisager une situation où les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) n'auraient pas encore eu lieu, mais où l'on aurait déjà une bonne idée de la taille de la mine projetée. C'est généralement pendant cette phase que les communautés apprennent l'existence des projets et commencent à se questionner sur leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux. Deux raisons font qu'il s'avère particulièrement pertinent d'évaluer les risques sociaux à cette étape. D'une part, il s'agit d'une phase souvent marquée par le rachat, par les entreprises de grande envergure (les majeures), d'entreprises d'exploration minière juniors qui ne pourraient offrir les garanties financières nécessaires pour assumer l'exploitation de la mine comme telle ; l'*Indice* pourrait donc constituer, pour ces entreprises de grande envergure, un outil leur permettant de mieux évaluer leur risque financier³. D'autre part, la phase d'exploration avancée se caractérise par une certaine marge de manœuvre quant aux contours exacts des projets (parc de résidus, voies de transports ou valeur des retombées financières pour la communauté par exemple), lesquels sont encore flexibles et peuvent donc être modifiés pour tenir compte des préoccupations soulevées par les parties prenantes.
- 3 Il importe ici d'insister sur le fait qu'étant donné la nature dynamique de l'acceptabilité sociale, l'aspect prédictif de l'*Indice* se limite au moment où celui-ci est mobilisé, soit lors de la phase d'exploration avancée. On ne saurait ainsi supputer qu'un projet, pris dans son ensemble, jouira d'une grande acceptabilité sociale sur la simple base d'un résultat positif donné par l'*Indice*. Toutefois, en permettant une réflexion systématique sur les tenants et les aboutissants d'un projet, on peut penser que l'*Indice* est susceptible de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance autour d'un projet. D'ailleurs, ce sont surtout les réactions qu'auront les acteurs – promoteurs comme parties prenantes – à la suite de l'application de l'*Indice* et sous l'éclairage des résultats qui en sont issus, qui seront déterminantes pour le caractère acceptable des suites du projet. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la nature de la communication qui sera instaurée entre les différents acteurs, laquelle peut être susceptible de favoriser le dialogue entre les parties, ou au contraire, de le fragiliser, voire de le rompre. En somme, notre espoir est que l'*Indice* puisse mettre en lumière certaines sources de conflits – ou de risques – et que cette prise de conscience favorise la discussion et les compromis.
- 4 Cette dernière considération nous amène à nuancer la notion de risque social, qui pose une question épistémologique et de posture sous-jacente. Par risque social, nous entendons ainsi « risque de conflit », que ceux-ci émanent de la contestation sociale ou de « risques réels » auxquels fait face la communauté d'accueil du projet (risques liés à la santé, au logement, aux nuisances ou aux désorganisations familiales par exemple), lesquels sont par ailleurs susceptibles de mener au conflit (dans la mesure où ils sont conscients, nommés et discutés dans l'espace public). De la même manière et du point de vue du promoteur ou des investisseurs cette fois, on peut dire que ces risques de conflit sont susceptibles d'entraîner des risques économiques.
- 5 D'ailleurs, la terminologie centrée autour de la notion de risque a été retenue ici pour faire écho au langage des investisseurs. Il n'en demeure pas moins que les projets miniers génèrent un « risque partagé par l'ensemble des acteurs par rapport à un projet

reconfigurant l'espace social, un risque social » (Bergeron *et al.*, 2015). En ce sens, l'indice se veut un outil à la disposition des investisseurs certes, mais également de l'ensemble des parties prenantes des projets, qui peuvent aussi souhaiter en évaluer le « risque social », dans une perspective où le risque s'avère être collectif. Dans cette optique, les préoccupations issues des acteurs sociaux ne constituent pas des risques en soi ; de fait, on pourrait même les considérer comme des opportunités permettant de bonifier les projets en les rendant plus respectueux des contextes sociaux, sanitaires, culturels, économiques et environnementaux dans lesquels ils s'inscrivent.

- 6 Nous souhaitons ici illustrer les possibilités offertes par l'Indice du risque social des projets miniers en l'appliquant à deux projets récemment discutés au Québec, soit le projet de mine aurifère développé dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue, et celui de Mine Arnaud, à Sept-Îles, qui vise cette fois l'exploitation de l'apatite. Après avoir campé le concept d'acceptabilité sociale, nous nous attardons, dans les lignes qui suivent, à la présentation de l'*Indice* pour ensuite exemplifier son usage à partir des deux cas mentionnés. Nous comparons par la suite les résultats prédictifs en termes d'acceptabilité sociale tels qu'ils sont issus de l'*Indice* aux résultats faisant suite à une analyse de presse des deux projets. Le tout nous permet de conclure sur la pertinence de l'*Indice* dans l'évaluation du risque social, et sur les limites inhérentes à un tel outil.

La notion d'acceptabilité sociale : un construit social issu d'une conjonction de facteurs

- 7 Relativement nouvelle dans l'univers sociopolitique québécois, l'acceptabilité sociale demeure une notion aux contours flous, dont la résonance et la finalité ne font pas consensus. Pierre Batellier souligne ainsi que « [l]e manque de repères tend à en faire une notion vide de sens, malléable et manipulable à toutes fins, utilisée de façon pragmatique, sans références explicites à des fondements conceptuels et théoriques rigoureusement établis » (2015 : i). Effectivement, la notion d'acceptabilité sociale côtoie de près les termes d'*acceptation sociale*, de *permis social d'opérer* et de *consentement libre préalable et éclairé*, lesquels sont parfois utilisés de manière interchangeable (Batellier, 2015 : 10), créant ainsi des raccourcis théoriques qui contribuent au flou entourant cette notion. Alors que l'acceptabilité sociale fait référence à un processus de construction sociale engageant les parties prenantes, l'acceptation sociale correspond plutôt à un état statique : « les politiques y voient un résultat souhaitable, les industriels une barrière à franchir, les communautés une injonction d'origine externe » (Bergeron *et al.*, 2015). Cette notion d'acceptation se rapprocherait ainsi de l'idée du permis social d'opérer, qui tend à évacuer les éléments contextuels et le dialogue collaboratif pour plutôt se focaliser sur le résultat que constitue l'obtention de ce permis (Owen et Kemp, 2013). Bien qu'elle revête un certain potentiel heuristique, la notion de consentement libre préalable et éclairé soulève par ailleurs des enjeux juridiques et opérationnels distincts (Batellier, 2015 : 10) ; qui plus est, tout comme les deux notions précédentes, elle est associée à une étape précise dans le cours d'un projet plutôt qu'à un processus dynamique (Boutilier et Thomson, 2011).
- 8 Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, qu'il n'y ait pas consensus sur la définition de la notion d'acceptabilité sociale. À l'issue d'un conséquent travail de ratissage des écrits sur la question, Batellier (2015) recense ainsi pas moins de 13 propositions de définitions

formelles. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec définit l'acceptabilité sociale comme « [l'ensemble] des jugements collectifs basés sur les valeurs sociétales, portant sur le bien-fondé d'une politique ou d'un projet de développement pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et humains » (Gouvernement du Québec, 2015). Dans une perspective similaire, Corinne Gendron la définit comme « l'assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, incluant le statu quo » (2014 : 124). La définition proposée par Julie Caron-Malenfant et Thierry Conraud se concentre pour sa part sur les conditions déterminantes de l'acceptabilité sociale ; celle-ci est ainsi envisagée comme : « [l]e résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain » (2009 : 14). Marie-Josée Fortin, Yann Fournis et Raymond Beaudry mettent quant à eux davantage l'accent sur le processus qui doit être déployé afin de permettre la co-construction de ces conditions d'acceptabilité. Relativement à la discussion de projets ayant un impact sur le développement du territoire, les auteurs définissent ainsi l'acceptabilité sociale comme le

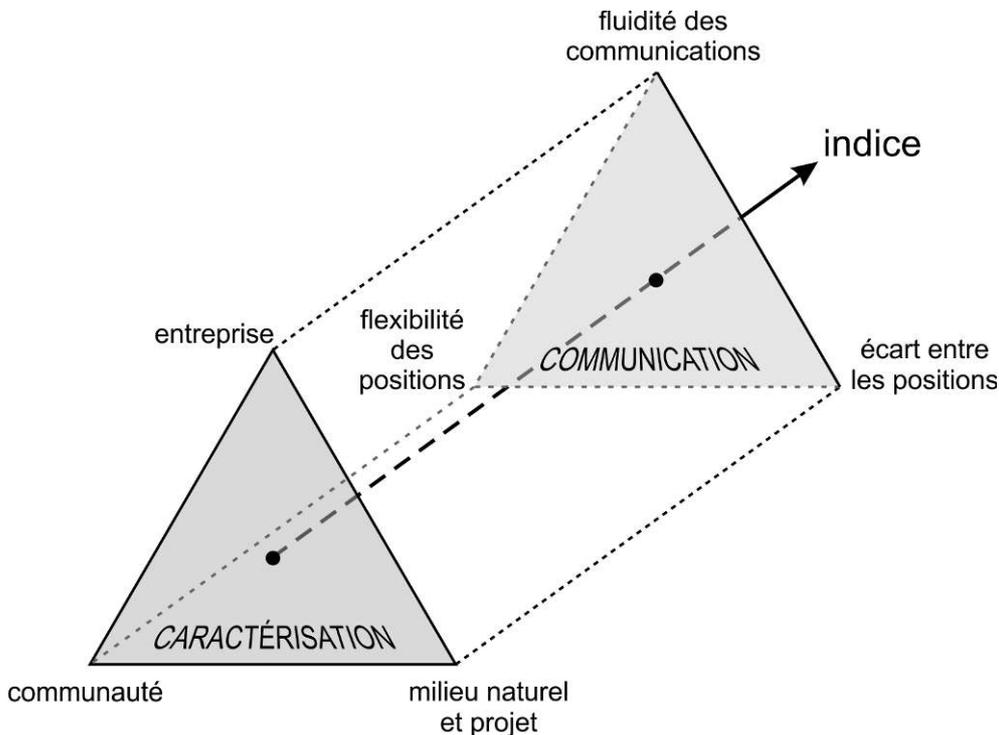
processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégié par les acteurs concernés (Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 : 13).

- 9 Les auteurs, les observateurs et les parties prenantes s'entendent généralement sur le fait que ce jugement collectif duquel est susceptible d'émerger l'acceptabilité sociale repose souvent – mais pas systématiquement – sur la mise en place de processus qui permettent au promoteur et aux parties prenantes d'échanger sur le projet et de le moduler afin qu'il réponde mieux aux attentes et aux valeurs de ces dernières, notamment par la négociation de certaines conditions ou de certains compromis. Les deux dernières définitions mettent d'ailleurs particulièrement l'accent sur cette idée de processus. Or, tout ne saurait reposer sur celui-ci. La confiance accordée aux développeurs de projets s'avérerait ainsi cruciale. La littérature sur la communication du risque fait d'ailleurs clairement ressortir que puisque des messages contradictoires sont susceptibles de circuler à propos du risque, l'efficacité de la communication sur celui-ci repose davantage sur la légitimité et la confiance accordées aux instances officielles (y compris aux promoteurs de projets) que sur l'exactitude de l'interprétation des messages (McComas, 2010)⁴. S'ajoutent au tableau les caractéristiques de la communauté d'accueil qui, selon son vécu collectif ou sa capacité de mobilisation, est susceptible de réagir différemment d'un endroit à l'autre. On ne peut négliger, enfin, les caractéristiques du projet en lui-même. À titre d'exemple, on n'a qu'à penser aux enjeux d'acceptabilité forcément différents entre un projet d'aménagement d'un lieu public et un projet d'exploitation des ressources naturelles, ce dernier étant plus susceptible de générer des impacts négatifs sur le plan environnemental. C'est donc sous l'éclairage de ces considérations que nous en sommes venus à développer un indice du risque social comportant trois pôles distinctifs mais complémentaires. Nous présentons cet *Indice* dans les lignes qui suivent.

L'Indice du risque social dans les projets miniers

- 10 L'*Indice* proposé conçoit le risque de manière large. Notion plurielle, le risque « est à la fois constitué d'éléments 'objectifs', faits mesurables ou quantifiables, justifiant alors un traitement statistique, et d'éléments 'perceptuels' et 'représentationnels' dont l'appréciation sera qualitative » (Bergeron *et al.*, 2015). C'est pourquoi les approches statistiques qui permettent d'évaluer et de traiter les risques de manière quantitative s'avèrent forcément partielles, et « ont besoin d'être modulées et complétées par l'étude des perceptions des acteurs, individus et organisations » (Catalán-Vázquez *et al.*, 2014, cités dans Bergeron *et al.*, 2015).
- 11 Si les entreprises du secteur minier en sont venues à internaliser le risque environnemental (Franks *et al.*, 2014) dans la foulée de plusieurs catastrophes les impliquant directement (Kirsch, 2014 ; Dashwood, 2012 ; Lehmann, 2013 ; Banks et Ballard, 1997), la prise en considération du « risque social » est plus récente, et découlerait notamment de l'avènement d'une « société du risque », où la répartition du risque devient centrale (Beck 1992 ; Giddens, 1999). Dans ce contexte et comme le souligne Jeffrey K. Pinto (2002), « une saine gestion des risques sociaux est désormais perçue comme un indicateur de succès pour [un projet donné] » (Bergeron *et al.*, 2015). De fait, cette saine gestion des risques sociaux constituerait un prérequis en vue d'en arriver à un certain niveau d'acceptabilité sociale des projets.
- 12 De manière plus précise⁵, la prise en compte de trois éléments – ou de trois pôles – permettrait d'appréhender ce risque social dans un contexte donné, soit les caractéristiques du projet en lui-même et de son milieu naturel, celles de l'entreprise qui en est porteuse, ainsi que celles attribuables à la communauté d'accueil. La dynamique communicationnelle prévalant entre l'entreprise et les différentes parties prenantes au projet compléterait le tableau : entreraient spécifiquement en jeu la fluidité des communications, l'écart entre les positions des acteurs en présence et leur flexibilité envers ces positions. La figure suivante illustre ces différents éléments.

Pôles composant l'Indice du risque social



- 13 On peut donc conceptualiser l'Indice selon deux dimensions – *caractérisation* et *communication* – elles-mêmes étant composées de trois pôles⁶. Une série d'indicateurs sont associés à chacun des pôles liés à la caractérisation et à la dimension communicationnelle. Nous les explicitons dans les lignes qui suivent⁷. Il est à noter que plusieurs acteurs du milieu ont été mis à contribution afin de valider la pertinence des indicateurs composant l'Indice, qu'il s'agisse d'entreprises minières, d'organismes gouvernementaux et régulateurs ou de parties prenantes (groupes sociaux). L'Indice a par ailleurs été testé sur une vingtaine de projets, les résultats ainsi obtenus ayant été triangulés avec ceux issus de la consultation d'observateurs du domaine et d'une revue de presse⁸.

Qualité intrinsèque du projet minier et de son milieu naturel

- 14 Tout d'abord, en ce qui concerne la *caractérisation* du projet, une série de variables portent sur la nature du projet minier en lui-même et l'environnement naturel dans lequel il s'inscrit (Jébrak, 2015 ; Jenkins et Yakovleva, 2006). Ces variables ont été définies à partir des observations menées sur différents projets miniers au Québec.
- 15 Une première catégorie de variables a trait à la toxicité sanitaire et environnementale du projet, de même qu'à la perception de toxicité. La toxicité sanitaire fait référence au fait que des travailleurs ou des populations avoisinantes au projet soient exposés à des minéraux toxiques ou à des particules fines, liés au développement de la mine ou à ses rejets potentiels. La toxicité environnementale fait quant à elle référence à l'impact des techniques d'extraction des ressources, de séparation des minéraux et de rejet des fluides sur les nappes phréatiques, les sols, la faune et la flore (Smith et Huyck, 1999). Les éléments chimiques considérés peuvent être identiques ou non à ceux pris en compte pour la toxicité sanitaire. Par ailleurs, compte tenu de l'opacité du concept pour les

populations et des enjeux liés au principe de précaution (Alix, 2011), il nous a semblé utile d'ajouter au tableau une variable portant sur la toxicité « perçue » du projet. Cette variable vise ainsi à faire écho aux préoccupations générales de la population. Par exemple, certains éléments chimiques ont mauvaise réputation, à tort ou à raison, ou suscitent l'insécurité.

- 16 Pour ce qui est de la toxicité, nos observations montrent que la question de la distance entre un projet minier et certaines zones sensibles s'avère centrale. Trois de ces zones sont intégrées à l'*Indice* : 1) la distance par rapport aux communautés avoisinantes, étant entendu qu'une mine dérange moins lorsqu'elle est située loin des gens, car les impacts négatifs pour la population sont alors normalement peu ressentis (poussière, bruit, modification du paysage, changements dans la vie socioéconomique de la ville, etc.) ; 2) la distance par rapport au plan d'eau le plus proche, élément qui complète la question de la toxicité environnementale et met en exergue ce type de risque pour la qualité de l'eau ; 3) la distance par rapport à des sites protégés ou fragiles, qu'ils soient culturels ou environnementaux, ce qui constitue un autre élément potentiellement mobilisateur pour les communautés. Alors que les sites officiellement reconnus bénéficient généralement d'une meilleure protection réglementaire, il y a lieu de prendre en considération les sites qui revêtent une signification particulière pour les communautés ou qui présentent des caractéristiques uniques.
- 17 L'*Indice* prend également en considération le mode d'exploitation, puisque les mines à ciel ouvert apparaissent plus socialement risquées que les mines souterraines, car elles changent fondamentalement le paysage et produisent plus de déchets, tout en employant moins de travailleurs. Ainsi, les plus grandes mobilisations se sont faites autour de carrières à ciel ouvert (Mining Watch, 2014). La taille prévue de la mine, qui s'exprime en nombre de tonnes produites par jour, est également un facteur clé du fait des perturbations qu'elle produira dans le milieu naturel et humain ; en ce sens, plus grande est la taille de la mine, plus grand est le risque social du projet.
- 18 Enfin, la valeur du projet est prise en compte dans l'*Indice*, sachant que les projets mènent généralement à un calcul et à un arbitrage entre le risque associé à un projet et ses retombées économiques. Les communautés sont ainsi susceptibles d'évaluer si les avantages économiques dépassent les inconvénients environnementaux et les répercussions négatives sur la qualité de vie. Les emplois directs créés par la future mine sont un des éléments pris en compte dans ce calcul. Nous présumons donc que le risque social sera plus élevé pour les projets dont la valeur est faible. Toujours par rapport à la valeur du projet, une autre variable concerne la transformation locale de la ressource extraite. Ainsi, une substance transformée au Canada génère en effet davantage de retombées économiques positives, ce qui est susceptible d'influencer l'acceptabilité d'un projet.

Communautés

- 19 La communauté constitue le deuxième pôle de la dimension liée à la *caractérisation* du projet. Les variables composant ce pôle se répartissent en quatre catégories. En premier lieu et en ce qui concerne les aspects économiques se trouve le niveau d'importance de l'industrie minière pour la communauté où se situe le projet et au moment où il est prévu, étant entendu que si la communauté a déjà un lien important avec cette industrie, elle sera plus susceptible d'accueillir favorablement d'autres projets miniers, lesquels

s'inséreront plus facilement dans son modèle de développement (Maude et Hugo, 1992). S'ajoute au tableau le taux de chômage : un taux de chômage plus élevé étant susceptible de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, comme l'ont notamment démontré les études de Louise Filiatrault (2008) et de Marie-Josée Fortin (2004). Le taux de diplomation postsecondaire constitue également une variable à prendre en considération. Nous soutenons ainsi qu'un taux de diplomation plus élevé au sein de la communauté est susceptible d'augmenter le risque social (pris au sens de « contestation sociale »), les membres de la communauté s'avèrent mieux outillés pour documenter les conséquences économiques, sociales, sanitaires et environnementales d'un projet donné et orchestrer une mobilisation citoyenne, dans le cas où ils le jugeraient trop risqué. En revanche, et bien qu'il faille demeurer très circonspects dans ce genre d'hypothèse, on peut penser qu'un faible taux de diplomation postsecondaire peut faciliter l'acceptabilité des projets si ceux-ci prévoient l'embauche, à salaires élevés, de travailleurs peu qualifiés, pour qui le projet constitue ainsi une opportunité indéniable (et nonobstant les déceptions et tensions qui peuvent survenir durant les phases de construction et d'exploitation, notamment pour les personnes n'obtenant pas un emploi lié au projet ou voyant leur milieu de vie changer considérablement). La densité de la population complète le tableau, étant entendu qu'une densité plus importante constitue un facteur de risque : plus l'occupation du territoire est intense, moins celui-ci est apte à accueillir d'autres fonctions ; les nuisances (bruit, poussières, circulation de poids lourds) d'un projet seront donc plus fortement ressenties dans un milieu dense, augmentant ainsi son risque social (ou son risque de contestation).

- 20 En deuxième lieu doivent être pris en considération certains aspects sociologiques de la communauté. Au premier chef, deux variables permettent de caractériser la valeur du lieu envisagé pour le projet. D'une part, la signification du lieu renvoie à l'attachement ressenti par la communauté à son endroit : plus cet attachement est fort, plus il y a de chances que la communauté s'oppose à un développement qui en menacerait l'intégrité⁹ (Miller et Sinclair, 2012 ; O'Faircheallaigh, 2008 ; Brereton et Parmenter, 2006). D'autre part, l'usage du lieu renvoie à l'importance de sa fréquentation. Dans cette perspective, plus un endroit est fréquenté, plus nombreux seront les gens qui s'opposeront potentiellement à sa détérioration, voire à sa disparition, à la suite du développement d'un projet minier. C'est ainsi qu'un attachement fort et un usage extensif du lieu sont susceptibles d'augmenter le risque social. Une autre variable concerne le degré de reconnaissance des droits des peuples autochtones sur le territoire visé par le projet. Lorsque ces droits sont clarifiés par une entente ou affirmés dans une revendication territoriale, le risque social est atténué. Lorsque l'étendue des droits autochtones sur le territoire concerné demeure floue, le risque social augmente, car tout dépend alors des relations que noueront les interlocuteurs de chacune des parties (First Peoples Worldwide, 2013). Deux variables s'ajoutent aux aspects de nature sociologique. Il s'agit, d'une part, de la structuration du milieu, laquelle renvoie à la présence de groupes organisés, de leaders reconnus et d'un tissu social fort. Le tout est susceptible d'augmenter le risque social en raison des capacités de mobilisation plus immédiates des communautés caractérisées de la sorte. D'autre part, le ratio entre le nombre de résidences principales et le nombre de résidences secondaires nous semble aussi important, la forte présence de villégiateurs étant susceptible d'augmenter le risque social. Non seulement ceux-ci sont généralement moins sensibles aux retombées économiques locales d'un projet donné, mais ils sont en outre plus difficilement

joignables puisque moins présents : il s'avère ainsi plus ardu, pour l'entrepreneur minier, d'assurer une communication fluide avec ces acteurs.

- 21 En troisième lieu, les aspects historiques doivent être pris en compte. Il faut considérer l'expérience qu'ont les communautés des territoires visés en matière de grands projets, et plus spécifiquement les événements marquants ayant eu lieu en la matière et le sens de leur interprétation (événements considérés comme positifs ou négatifs). Dans cette perspective, si une communauté s'est déjà mobilisée contre un projet, celle-ci aura plus de chance de se mobiliser à nouveau (The Voluntary Principles, 2012). Si cette opposition passée se structurait surtout autour d'intérêts (embauche locale, redevances, investissements), on peut penser que l'entrepreneur minier pourra offrir davantage de bénéfices à la communauté en vue de rendre son projet acceptable. En revanche, si des conflits de valeurs constituaient la base de cette opposition, on peut penser qu'il sera plus ardu pour l'entrepreneur minier de faire en sorte que son projet devienne acceptable aux yeux de la communauté.
- 22 Enfin, sachant que l'industrie minière génère plusieurs types d'impacts sur les communautés (Hajkowicz, Heyenga et Moffat, 2011 ; Lawrie, Tonts et Plummer, 2011 ; Bebbington *et al.*, 2008) et que de tels impacts ont le potentiel de créer des appréhensions négatives de la part des communautés touchées par un projet (Miller et Sinclair, 2012), nous incluons dans l'*Indice* une variable ayant trait aux réactions à ces effets. Il peut s'agir, par exemple, d'impacts négatifs sur la vie des familles (Heiler, 2002), sur la santé et la sécurité des travailleurs (Miller et Sinclair, 2012), ainsi que sur différentes problématiques sociales tels l'abus d'alcool et de drogue et la criminalité (Goldenberg *et al.*, 2010). Bien que ces réactions soient parfois difficilement appréhendables – elles sont souvent ressenties, vécues, et pas nécessairement clairement évoquées sur la place publique –, la couverture médiatique associée à un projet peut tout de même nous donner un aperçu – certes incomplet – de ces réactions, d'où la création de la variable « importance et nature positive ou négative du suivi médiatique ». Cette variable permet de faire une synthèse de ces différents éléments et d'estimer le niveau d'appréhension qui risque d'émerger à l'endroit d'un projet donné, étant entendu qu'une couverture médiatique plus importante et plus négative est susceptible d'augmenter le risque social dudit projet, ne serait-ce qu'en permettant de mettre au jour des conséquences qui n'avaient pas clairement été identifiées jusque-là.

Entreprise promouvant le projet

- 23 Le troisième et dernier pôle structurant lié à la *caractérisation* concerne l'entreprise elle-même. À cet égard, une première série de variables touche sa structure interne. La taille de l'organisation doit d'abord être prise en considération, puisqu'une entreprise majeure ou internationale disposera de plus de ressources et d'expertises pouvant faciliter la gestion des relations communautaires et diminuer le risque social dans le cadre de la gestion de ses projets (Courtot, 1998). La présence d'un poste consacré aux relations communautaires est une caractéristique visible de l'organigramme d'une compagnie ; nous émettons l'hypothèse que le niveau hiérarchique du poste est inversement proportionnel au risque social, témoignant, en quelque sorte, du sérieux accordé à ce type d'enjeu. La même logique prévaut en ce qui a trait à la présence du développement durable dans la structure de l'entreprise. Bien sûr, on pourrait soutenir que ces éléments, pris de manière individuelle, comportent un aspect prédictif limité ; d'un point de vue

critique (voire cynique), on pourrait même avancer qu'ils peuvent servir d'exercices de façade. Nous reconnaissons qu'il pourrait en être ainsi, mais estimons que c'est l'amalgame des variables qui importe ici, soit le fait que des éléments de même nature soient appréhendés à l'aide de plusieurs indicateurs.

- 24 Un deuxième ensemble de variables se rapporte à l'historique de l'entreprise. Son âge étant un indice de son expérience et d'une bonne gestion de ses ressources (Weick et Quinn, 1999), nous avançons que le risque social attaché à un projet minier devrait donc être plus faible si l'entreprise qui le porte est plus ancienne. Les infractions environnementales commises par l'entreprise sont une tache à sa réputation et provoqueront plus de méfiance de la population à l'endroit du projet. De même, l'historique des relations communautaires, en particulier les difficultés avec les communautés telles que rapportées dans les médias pour des projets précédents, peut constituer un passif qui influencera la dynamique avec les parties prenantes (Bourne, 2009).
- 25 La question du lieu du siège social de l'entreprise joue également sur le risque social : une entreprise basée près du projet minier en développement ou une entreprise localisée au Québec peut en effet sembler plus prometteuse pour le développement économique et mieux au fait des réalités locales. De ce fait, elle est aussi davantage susceptible de prendre en compte les interventions citoyennes, ce qui pourrait contribuer à diminuer le risque social. De même, la présence d'un bureau local de projet est une autre indication d'une volonté précoce d'établir des liens forts avec les riverains du projet, et est donc susceptible de diminuer le risque social. Encore une fois, on pourrait avancer, d'un point de vue critique, que ces divers éléments relèvent de « simples stratégies de relations publiques ». Nous estimons néanmoins que pris dans leur ensemble, ils sont prédictifs d'une certaine ouverture de l'entreprise aux revendications citoyennes, et donc d'une meilleure prise en compte du « risque social », tel que nous l'avons défini plus haut.
- 26 Le dernier ensemble de variables s'attarde aux dirigeants de l'entreprise et permet d'avancer un certain nombre d'hypothèses (lesquelles demeurent par ailleurs à vérifier de manière scientifique). Nous prenons d'abord en considération les années d'expérience du président-directeur général dans le monde minier, étant entendu ici aussi que plus longue est son expérience, moins grand est le risque social. Comme l'acquisition d'expérience et de bonnes pratiques se fait plus rapidement dans une grande entreprise, nous cherchons également à savoir si un des membres de l'équipe de direction possède une expérience au sein d'une entreprise majeure du monde minier. Cette question de l'expérience se reflète aussi dans la composition du conseil d'administration ; un CA multidisciplinaire pourra mieux appréhender des situations complexes qu'un CA composé de personnes ayant la même formation. Les infractions financières constituent par ailleurs un indicateur de l'éthique personnelle des dirigeants ; l'absence de telles infractions facilite l'établissement de relations de confiance avec les communautés touchées. Enfin, en ce qui a trait à la relation entre le risque social et l'expérience, et aussi parce que le leadership institutionnel est essentiel pour que les relations communautaires aient une place importante aux yeux de l'entreprise, le fait qu'une personne de l'équipe de direction ait dirigé une association dans le monde minier est un indicateur considéré ici comme diminuant le risque social.

Dynamique communicationnelle

- 27 La dimension *communicationnelle* s'ajoute à la *caractérisation* du projet pour permettre d'appréhender le climat entourant la discussion des projets. Cette dimension communicationnelle se scinde elle-même en trois pôles, soit 1) la fluidité des communications ; 2) l'écart entre les positions des acteurs en présence ; 3) leur flexibilité à faire évoluer ces positions. Comme la qualification de ces aspects fait surtout appel à un jugement situationnel et subjectif – susceptible de différer d'un répondant à l'autre – il a été convenu que l'évaluation de la dynamique communicationnelle reposerait sur un questionnaire autoadministré. Ses résultats permettent ainsi d'évaluer, à un moment donné, à quel point la communication entre l'entrepreneur minier et les parties prenantes est fluide, de mesurer le degré d'écart entre les positions des différents acteurs en présence et de déterminer à quel point ces positions sont flexibles. Ce portrait s'avère utile à la fois pour envisager les développements – ou la perspective – à venir en termes de risque social, et pour ajuster les pratiques dans l'objectif de le minimiser. L'évaluation de la dynamique communicationnelle en présence devant être faite par les parties prenantes elles-mêmes – y compris le promoteur – nous n'y revenons pas de manière spécifique dans l'illustration de l'*Indice* présentée ci-après. Nous réitérons toutefois ici l'importance de cette dimension dans l'évaluation du risque social, et surtout dans la détermination d'actions concrètes à envisager pour minimiser ce risque par l'instauration d'un plus grand climat de confiance¹⁰.

Analyse de deux cas à l'aide de l'*Indice*

- 28 Nous présentons, dans les lignes qui suivent, deux cas de projets miniers récemment discutés au Québec, puis déterminons, à l'aide de l'*Indice*, le niveau de risque social pouvant leur être associé durant la phase d'exploration avancée. Bien que cet exercice d'analyse ait été mené *ex post*, nous avons tenté de déterminer la valeur de chacune des variables en fonction de la situation qui prévalait lors de cette phase d'exploration avancée, étant par ailleurs conscients des limites d'un tel exercice.
- 29 Il faut préciser que l'*Indice* comporte trois dimensions : une *cote*, une *perspective* et un *degré d'information*. La *cote* représente la valeur du risque social d'un projet minier particulier. Son échelle compte quatre valeurs, soit A, B, C et D, où « A » représente la catégorie de risque la plus faible et « D », la plus élevée. La *perspective* indique une anticipation de l'évolution de la cote, basée sur le questionnaire auto-administré portant sur la dynamique communicationnelle. Elle peut être positive (+), auquel cas le potentiel d'évolution de la cote est positif (diminution du niveau de risque) ; elle peut être également neutre (=) ou négative (-), selon que le potentiel d'évolution de la cote est neutre (maintien du niveau de risque) ou négatif (augmentation du niveau de risque). L'*Indice* inclut enfin une mesure de *degré d'information* de la cote, qui représente la proportion des variables la composant, pondérée par leurs poids, pour lesquelles les données ont pu être colligées : au mieux, toutes les données sont colligées et cette mesure atteint 100 %. Comme nous l'avons indiqué précédemment, puisque l'ensemble des questions liées à la dimension communicationnelle et permettant d'attribuer une *perspective* (positive, négative ou neutre) à l'*Indice* relèvent des perceptions et des connaissances personnelles des répondants en fonction de leur expérience vécue en lien

avec le projet, nous avons choisi de ne pas nous attarder à cette dimension dans le cadre de cet article. L'*Indice* de chaque projet ne comprend donc pas de perspective (positive, négative ou neutre) quant à l'évolution du risque à moyen terme. Une fois l'*Indice* calculé, nous comparons ensuite les résultats obtenus avec ceux issus de l'analyse de la couverture de presse concernant les deux cas au cours de la même période, soit la phase d'exploration avancée.

- 30 Les deux cas, soit le projet de mine aurifère d'Osisko prévu à Malartic et celui de la Mine Arnaud prévu à Sept-Îles, ont été choisis, car ils prévoient tous deux un projet de mine à ciel ouvert sis dans ou à proximité de municipalités urbanisées. S'ils sont similaires à certains égards, les deux cas diffèrent également sur plusieurs plans ; au premier chef, alors que le projet Osisko-Malartic a été généralement bien accueilli par la population locale, du moins pendant sa phase d'exploration avancée, cela n'a pas été le cas pour le projet de Mine Arnaud, âprement contesté. C'est principalement en regard de cette réaction différenciée de la population locale à l'endroit de deux projets majeurs et « intrusifs », puisque sis à proximité ou en plein cœur des municipalités, que ces deux cas ont été sélectionnés. Le projet Malartic est en cours d'exploitation, alors le projet de Mine Arnaud est toujours à la recherche d'un partenaire financier, condition préalable à sa mise en œuvre.

Le projet Osisko-Malartic

- 31 Le projet de mine aurifère porté par l'entreprise Osisko consiste en l'exploitation, à ciel ouvert, d'un gisement en partie situé sous un quartier résidentiel de la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue. Il a été déterminé que la phase d'exploration avancée pour ce projet allait de janvier 2006 à décembre 2007. Le projet nécessitait la relocalisation de près de 200 résidences et de quelques institutions (école, garderie, résidence pour personnes âgées, bâtiment communautaire). Il s'agit d'un projet d'une envergure majeure, avec une production annuelle moyenne initialement prévue de 591 000 onces d'or pendant dix ans (BAPE, 2009)¹¹. Dans la mesure où ces prévisions s'avèreraient fondées, Osisko serait l'une des cinq plus importantes mines d'or au Canada. Les travaux liés à l'exploitation de la mine ont débuté en 2009.
- 32 Les tableaux présentés à l'annexe 2 indiquent la valeur attribuée à chacune des variables composant l'*Indice* pour ce cas. Le résultat obtenu est un Indice de 2,77, ce qui correspond à un projet coté « B » (avec 100 % de l'information disponible). On peut donc en conclure, sur la base de l'*Indice*, qu'il s'agit d'un projet à risque plutôt faible.

Le projet de Mine Arnaud

- 33 Le projet de Mine Arnaud, une co-entreprise formée par Investissement Québec et par la société norvégienne Yara International ASA, consiste en l'exploitation, à ciel ouvert, d'un gisement d'apatite localisé à Sept-Îles (canton Arnaud). La production prévue est de 1,2 Mt/année de concentré d'apatite, pour les trente prochaines années. Le phosphate extrait de l'apatite servirait ainsi de fertilisant agricole, la transformation étant par ailleurs prévue en Norvège. Un avis de projet a été transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en décembre 2010 et une étude d'impact a été déposée par Mine Arnaud en mai 2013, le tout ayant été suivi des consultations du BAPE. Ce dernier, qui a rendu son rapport en décembre 2013, conclut que le projet, qui constituerait la plus grande mine à ciel ouvert à être exploitée en milieu habité au Québec

(Shields, 2015a), n'est pas acceptable dans sa forme actuelle (BAPE, 2013). Le gouvernement du Québec n'a pas pour autant abandonné le projet, mais celui-ci n'a toujours pas vu le jour pour des raisons de financement (Shields, 2015b).

- 34 Il a été déterminé que la phase d'exploration avancée pour ce projet allait de janvier 2012 à décembre 2014. Les tableaux présentés à l'annexe 3 indiquent la valeur attribuée à chacune des variables composant l'*Indice* pour ce cas. Le résultat obtenu est un Indice de 2,53, ce qui correspond à un projet coté « C » (avec 100 % de l'information disponible). On peut donc en conclure, sur la base de l'*Indice*, qu'il s'agit d'un projet à risque plutôt élevé.

Comparaison des deux cas à l'aide de l'*Indice*

- 35 De façon globale, on peut conclure de l'application de l'*Indice* que le projet de Mine Arnaud est plus risqué, sur le plan social, que celui de Malartic, et que son acceptabilité sociale pose donc davantage de défis pour ses promoteurs.
- 36 Comme le montrent les tableaux des annexes 2 et 3, ces cas présentent plusieurs similarités, notamment en ce qui a trait à l'entreprise et au projet lui-même. Ainsi, dans les deux cas, le projet est mené par une entreprise junior relativement jeune (dix ans pour Osisko et deux ans pour Mine Arnaud) pour laquelle aucune infraction environnementale n'a été répertoriée. Les deux entreprises disposent d'un poste consacré aux relations communautaires – à un niveau hiérarchique moyen dans les deux cas – et ont expérimenté des difficultés mineures sur ce plan ; elles disposent également d'un bureau local de projet. Toutes deux comptent des membres au sein de la direction qui ont déjà travaillé dans une entreprise minière majeure. Bien que les années d'expérience du PDG varient, étant de quinze ans dans le cas de Malartic et de vingt-huit ans dans le cas de Mine Arnaud, on peut considérer que les deux projets ont à leur tête une personne d'expérience ; leur direction n'exerce par ailleurs pas un leadership particulier au sein des associations en présence dans le domaine¹². Enfin, les deux entreprises n'ont pas d'infraction financière à leur actif et disposent d'un conseil d'administration présentant des compétences techniques et de gestion (jumelées à des compétences dans d'autres domaines dans le cas de Mine Arnaud). Les deux différences majeures quant au pôle « entreprise » tiennent au fait, d'une part, qu'Osisko se démarque parce qu'elle rapporte avoir développé des stratégies de développement durable, ce qui se reflète dans sa structure (à un niveau hiérarchique élevé avec un poste de vice-président, développement durable), ce qui n'est pas le cas pour Mine Arnaud. Les deux entreprises se démarquent, d'autre part, par la localisation de leur siège social, situé à Montréal dans le cas d'Osisko (ou « ailleurs au Québec ») et à Sept-Îles même dans le cas de Mine Arnaud, et donc « à proximité du projet ».
- 37 Les caractéristiques des deux projets et de leur milieu naturel sont également assez semblables. La toxicité est basse dans le cas de Malartic, qu'il s'agisse de la perception de toxicité, de la toxicité sanitaire ou de la toxicité environnementale ; elle est encore plus faible dans le cas de Mine Arnaud, où l'on juge qu'aucune toxicité n'est associée à l'apatite sur le plan des perceptions, qu'il n'y a pas de toxicité sanitaire (« non toxique ») et que la toxicité environnementale est basse. Dans les deux cas, la transformation de la matière est prévue « hors Canada » et le projet présente une valeur « forte » (Malartic) ou « moyenne » (Mine Arnaud). Les deux projets sont prévus à « ciel ouvert » et sont de grande envergure, avec une production prévue de 55 000 tonnes par jour pour Malartic, et de 30 000 tonnes par jour pour Mine Arnaud. Il est par ailleurs prévu que les deux

projets génèrent quelques centaines d'emplois, soit 450 dans le cas de Malartic et 320 dans le cas de Mine Arnaud. Les deux projets présentent enfin certaines similarités en ce qui concerne leur localisation : ils sont tous deux situés à proximité d'un cours d'eau (à 5 km d'un lac pour Malartic et à 1,24 km d'un ruisseau pour Mine Arnaud) et d'un espace protégé (à 45 km d'un parc dans le cas de Malartic, et à 11 km d'une aire protégée dans le cas de Mine Arnaud). Différence notable toutefois : alors que le projet de Malartic est prévu à même la municipalité, celui de Mine Arnaud se situe un peu plus en retrait, soit à 15 km des communautés avoisinantes.

- 38 Néanmoins, c'est surtout en ce qui a trait aux variables touchant la communauté que les deux cas diffèrent. D'abord, alors que l'industrie minière constitue le secteur d'activité principal de Malartic, il s'agit d'un secteur d'activités secondaire – mais tout de même important – en ce qui concerne la municipalité de Sept-Îles. Les caractéristiques populationnelles varient également d'une municipalité à l'autre. Malartic se caractérise par une population moins éduquée, avec un taux de diplomation postsecondaire de 37,1 %, comparativement à 49,4 % pour Sept-Îles ; le taux de chômage y était, durant la phase d'exploration avancée, de 8,6 %, alors qu'il se situait à 7,2 % à Sept-Îles. L'attachement au lieu visé par le projet, « assez souvent » fréquenté dans les deux cas, est jugé plus fort dans le cas de Mine Arnaud que dans le cas de Malartic. Qui plus est, alors que la capacité de mobilisation est jugée assez forte dans les deux cas, avec la présence de « nombreux » groupes communautaires, l'historique des deux municipalités avec des projets miniers et non miniers diffère. Dans le cas de Malartic, les événements marquants liés à la discussion de grands projets sont vus comme étant « largement positifs », alors que dans le cas de Sept-Îles, les événements marquants liés aux projets non miniers sont vus comme étant « plutôt négatifs », alors que ceux liés à des projets miniers sont vus comme étant « plutôt positifs ». Pour finir, la couverture de presse, dans le cas de Malartic, s'avère « modérée et plutôt positive ou neutre », alors qu'elle s'avère « soutenue et très largement négative » dans le cas de Mine Arnaud.
- 39 En définitive, les variables associées au pôle « communauté » laissent présager que le risque social est plus fort pour le projet de Mine Arnaud que pour celui d'Osisko-Malartic¹³. L'analyse de la couverture de presse associée à chacun des projets, exercice vers lequel nous nous tournons maintenant, permet de voir à quel point les résultats issus de l'*Indice* correspondent à l'impression générale qui se dégage de la couverture médiatique durant la phase d'exploration avancée.

Analyse de la couverture médiatique associée aux deux cas

- 40 L'analyse de la couverture médiatique des deux projets étudiés tend à confirmer les résultats issus de l'*Indice* : le projet de Mine Arnaud apparaît plus risqué, sur le plan social que celui de Malartic. Ainsi, au cours de sa phase d'exploration avancée, seuls 28 articles ont été recensés en ce qui concerne le projet Malartic¹⁴. La grande majorité de ces articles sont soit neutres (16 articles ou 57 % d'entre eux), soit carrément positifs (10 articles ou 36 % d'entre eux). Alors que les premiers sont de nature descriptive ou présentent une vision nuancée du projet (voir notamment Mercure, 2007 et Parent-Bouchard, 2007), les deuxièmes insistent généralement sur les retombées économiques majeures engendrées par celui-ci (voir notamment Riverin, 2006). Seuls deux articles sont plutôt négatifs, et mettent l'accent sur le mécontentement ressenti par certains citoyens, réfractaires à l'idée que leur résidence soit déménagée par l'entreprise (voir notamment SRC, 2006).

- 41 La situation est très différente en ce qui concerne le projet de Mine Arnaud : 275 articles publiés au cours de la phase d'exploration avancée ont été recensés¹⁵, le tout témoignant d'une certaine saillance de l'enjeu dans l'univers médiatique. De ceux-ci, 66 (24 %) ont été qualifiés de positifs, 41 (15 %) de neutres, et 168 (61 %) de négatifs. Le ton des articles, pris dans leur ensemble, est fort différent de ce qui se dégage de la revue de presse associée au projet Malartic. La couverture de presse témoigne ainsi d'une méfiance manifeste à l'endroit de l'entreprise (Dupont, 2012) : on doute de sa volonté à respecter les normes environnementales en matière de qualité de l'air et de l'eau (*Le Nord-Est*, 2012) ; on s'inquiète des impacts du dynamitage, et notamment des vibrations qui en résultent. On va même jusqu'à remettre en question les desseins réels de l'entreprise, qui souhaite creuser la mine à 240 mètres de profondeur alors qu'il n'y aurait plus d'apatite à partir de 110 mètres (Breton, 2012). Le maire de Sept-Îles lui-même réclame une étude indépendante (Saint-Pierre, 2012a), alors que la Direction de la santé publique de la Côte-Nord est inquiète (Cantin, 2012). Les articles font état d'au moins deux regroupements de citoyens opposés au projet, soit le Comité de défense de l'air et de l'eau (Bouchard, 2012) et le Regroupement pour la sauvegarde la baie de Sept-Îles (Saint-Pierre, 2012b). Fait intéressant, le groupe de pression *Pour que le Québec ait meilleure mine* est actif dès la phase de l'exploration avancée et dénonce vivement le projet dans les médias (SRC, 2012), le comparant avec le projet d'Osisko à Malartic, au moment où cette dernière subit justement certains effets négatifs associés à l'exploitation de la mine (voir plus loin). L'analyse de presse laisse aussi voir un certain mécontentement des citoyens quant à la dynamique communicationnelle établie par les promoteurs du projet. Bien qu'une firme indépendante ait été mandatée par l'entreprise pour mener des consultations publiques, celles-ci sont perçues plutôt négativement, du moins par certains citoyens, qui s'étonnent notamment que la dimension environnementale du projet n'y soit pas précisément abordée (Gagnon, 2012). La qualité de l'information transmise par l'entreprise est également critiquée (Michaud, 2012).
- 42 En définitive, la vue d'ensemble de la couverture médiatique laisse présager un niveau de risque différent d'un projet à l'autre. L'*Indice* permet de raffiner cette analyse, en systématisant la réflexion pour faire ressortir, d'emblée, certaines variables explicatives associées au niveau de risque en présence. Dans les deux cas, l'*Indice* a clairement fait ressortir que les variables du pôle « communauté » laissent présager un risque plus élevé pour le projet Mine Arnaud. D'ailleurs, le rapport du BAPE en la matière, déposé à l'issue de la phase d'exploration avancée, conclut en « l'absence d'un consensus social et la polarisation de la population septilienne » (BAPE, 2013 : vii)¹⁶.
- 43 Le temps aura permis de constater qu'alors que le projet d'Osisko-Malartic est rapidement allé de l'avant, le projet Mine Arnaud, plus risqué sur le plan social pendant la phase d'exploration avancée, n'a toujours pas vu le jour. Même si la recherche d'un partenaire financier constitue la raison officielle qui explique la stagnation du projet (Shields, 2015a), on peut penser que les enjeux liés à l'acceptabilité sociale freinent les ardeurs du gouvernement à accélérer les développements dans ce dossier. La situation est plus ambivalente en ce qui concerne la mine à Malartic. Bien que le projet soit allé de l'avant, des entretiens menés avec les principales parties prenantes¹⁷ font ressortir certains éléments de tension qui ont émergé dans la foulée de la mise en exploitation du projet. Ces éléments de tension apparaissent d'ailleurs dans la couverture de presse qui fait suite à la phase d'exploration avancée (voir notamment Dansereau, 2009 et Mercure, 2009). Tout d'abord, le rachat des maisons par l'entreprise qui se fait de gré à gré avec les

propriétaires a été critiqué, plaçant ces derniers dans une position de vulnérabilité du fait de leurs connaissances généralement limitées du marché immobilier. Le degré de responsabilité de l'entreprise en regard du traitement et de la disposition des résidus miniers – très limité – a ensuite été condamné, de même que les retours financiers prévus pour la municipalité et les citoyens dans leur ensemble, qualifiés de dérisoires. Un certain mécontentement s'est enfin fait sentir durant les épisodes intenses de dynamitage, générant des problèmes de bruit, de poussière et de stress chez les résidents habitant à proximité de la mine. Quelques revendications citoyennes ont alors émergé, mais sans qu'elles soient portées par un mouvement d'opposition fort (pour plus de détails à ce sujet, voir Yates et Arbour, 2015). Le fait que la vitalité économique de la municipalité soit largement dépendante du projet a sans doute contribué non seulement à tempérer les critiques, mais à réellement susciter l'adhésion d'un grand nombre de citoyens, une grande part d'entre eux attendant le début des travaux avec fébrilité, le projet étant vu comme un moyen de « sauver » leur communauté. Dans un tel contexte, il ne serait sans doute pas exagéré d'évoquer ici une situation de politique étouffée, où le conflit ne peut émerger en raison de la position hégémonique de certains acteurs (Warren, 1999). Le fait que la municipalité se soit prononcée très tôt en faveur du projet contribue d'ailleurs à cette dynamique. Certaines variables composant l'*Indice* permettent de présager une situation comme celle-ci, comme le fait que l'industrie minière constitue le principal moteur économique de la région, le taux de chômage élevé et le niveau d'éducation postsecondaire relativement bas, ce qui limite les possibilités offertes aux travailleurs de se tourner, par exemple, vers des emplois liés à l'économie du savoir.

Conclusion

- 44 Nous souhaitons, dans cet article, illustrer en quoi le recours à l'Indice du risque social dans les projets miniers pouvait s'avérer un outil utile en vue de prédire l'acceptabilité sociale d'un projet donné. L'application de l'*Indice* à deux cas a ainsi montré qu'il permettait de mener une réflexion systématique quant aux différents facteurs pouvant conditionner l'acceptabilité sociale ou la moduler pour un projet donné, et qu'il pouvait s'avérer un outil puissant pour éclairer certaines sources de conflits ou de risque social, dans l'optique d'engager les parties prenantes dans un dialogue constructif visant à rendre un projet acceptable à leurs yeux.
- 45 La démonstration présentée ici s'est par ailleurs révélée limitée, notamment parce qu'il n'est pas aisé, du point de vue du chercheur, d'effectuer l'analyse *ex post* en tenant compte de la situation qui prévalait durant la phase d'exploration avancée, pour laquelle a été conçu l'*Indice*, et en tentant donc de faire abstraction des perceptions découlant du déroulement des phases subséquentes des projets. De même, la distance à la fois géographique et temporelle qui sépare le chercheur des projets fait en sorte qu'il est difficile d'analyser, a posteriori, la dynamique communicationnelle qui prévalait pendant cette phase d'exploration avancée, l'analyse des variables associées à cette dimension relevant moins de faits et davantage de perceptions. Nous avons donc délibérément choisi d'omettre cette étape de l'analyse et de nous en tenir à la cote attribuée aux projets, sans inclure la perspective – positive, négative ou neutre – de développement à moyen terme de ceux-ci. D'ailleurs, plusieurs des éléments composant l'*Indice* relevant de perceptions – c'est le cas, on l'a dit, pour la plupart des variables associées à la dimension communicationnelle, mais également pour un certain nombre de variables relevant de la

caractérisation du projet – un usager partie prenante à l'un ou l'autre des projets étudiés ici en serait sans doute arrivé à un résultat différent. Les différences dans l'accès et dans la qualité de l'information disponible pour les uns et les autres peuvent aussi expliquer ces nuances. Or, cette variabilité possible des résultats ouvre justement la porte aux discussions entre parties prenantes (Bergeron et Jébrak, 2015).

- 46 En définitive, l'idée derrière la création de cet *Indice* est de fournir un outil d'analyse relativement rapide, nécessitant peu de ressources et pouvant donc être mobilisé par les acteurs sur le terrain, entrepreneurs miniers comme parties prenantes. L'*Indice* n'a donc pas la prétention de saisir l'ensemble des enjeux liés à l'acceptabilité d'un projet donné, ce qui nécessiterait une analyse approfondie, notamment en ce qui a trait aux enjeux de pouvoir sous-jacents et à l'évolution des perceptions d'une population par rapport à un projet donné. L'*Indice* ne saurait ainsi être considéré comme validant ou invalidant un projet minier, ou comme une certification de qualité : il doit plutôt être vu comme un prédicteur de l'acceptabilité sociale et comme un outil pouvant mener à la modification de certains éléments du projet ou encore à de meilleures communications entourant celui-ci, le tout dans une perspective d'ouverture et de conciliation avec les communautés touchées (Bergeron et Jébrak, 2015).
- 47 Nous estimons en somme qu'il peut s'avérer être un outil de facilitation des relations entre entrepreneurs miniers et les parties prenantes, en offrant une base de discussion concrète et éclairée. Le tout permettrait aux entrepreneurs miniers de développer des projets qui répondent davantage aux préoccupations des parties prenantes et, plus fondamentalement, qui s'harmonisent mieux à leurs valeurs. Par un examen détaillé de l'*Indice* avec des comités d'utilisateurs et l'évaluation de projets miniers actuellement en exploration avancée de concert avec ces comités, l'équipe de recherche entend vérifier dans un avenir rapproché si l'outil développé peut effectivement atteindre ces objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

ALIX, Jean-Pierre (2011), « Société de la connaissance : réforme ou révolution ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 3, p. 277-281.

BANKS, Glenn, et Chris BALLARD (1997), *The Ok Tedi Settlement : Issues, Outcomes and Implications*, Pacific Policy Paper 27, Canberra, Australian National University, National Centre for Development Studies.

BATELLIER, Pierre (2015), *Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages*. Cahier de recherche, UQAM, Les publications du Centr'ERE.

BEBBINGTON, Anthony *et al.* (2008), « Contention and ambiguity : Mining and the possibilities of development », *Development and Change*, vol. 39, n° 6, p. 887-914.

BECK, Ulrich (1992), « From industrial society to risk society », *Theory, Culture and Society*, vol. 9, n° 1, p 86-103.

BERGERON, Kristina Maud, et Michel JÉBRAK (2015), *Information supplémentaire pour compléter l'indice du risque social pour les projets miniers au Québec*, Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, Autorité des Marchés financiers.

BERGERON, Kristina Maud *et al.* (2015), « L'acceptabilité sociale et les projets miniers : Essai de modélisation et de validation », *Vertigo*, vol. 15, n° 3. En ligne à <https://vertigo.revues.org/16737>, consulté le 16 avril 2016.

BOUCHARD, Denis (2012), « Mine Arnaud va-t-il respecter les normes??? », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 13 juin, p. 8.

BOURNE, Lynda (2009), *Stakeholder Relationship Management : A maturity model for organisational implementation*, Boca Raton, Gower Publishing, Taylor and Francis Group.

BOUTILIER, Robert G., et Ian THOMSON (2011), « The social license to operate », dans Peter DARLING (dir.), *SME Mining Engineering Handbook*, Littleton (CO), Society for Mining, Metallurgy and Exploration, p. 1779-1796.

BRERETON, David, et Joni PARMENTER (2006), *Water, Communities and Mineral Resource Development – Understanding the Risks and Opportunities*, Water in Mining 2006 Conference, 14-16 novembre, Brisbane. En ligne à <https://www.csr.uq.edu.au/publications/water-communities-and-mineral-resource-development-understanding-the-risks-and-opportunities>, consulté le 31 juillet 2015.

BRETON, V. (2012), « Des Septiliens inquiets », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 20 juin, p. 4.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (2009), *Projet minier aurifère Canadian Malartic. Rapport d'enquête et d'audience publique*. En ligne à <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape260.pdf>, consulté le 16 janvier 2016.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (2013), *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles. Rapport d'enquête et d'audience publique*. En ligne à <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape301.pdf>, consulté le 16 janvier 2016.

CANTIN, A. (2012), « La Santé publique s'inquiète du projet de Mine Arnaud », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 19 septembre, p. 25.

CARON-MALENFANT, Julie, et Thierry CONRAUD (2009), *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Montréal, Éditions DPRM.

COURTOT, H. (1998), *La gestion des risques dans les projets*, Paris, Economica.

DANSEREAU, S. (2009), « Malartic : le projet de mine d'or d'Osisko toujours critiqué », *Lesaffaires.com*, 6 mars. En ligne à <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/malartic--le-projet-de-mine-d-or-d-osisko-toujours-critiqueteacute/490105>, consulté le 16 janvier 2016.

DASHWOOD, H. (2012), *The Rise of Global Corporate Social Responsibility. Mining and the Spread of Global Norms*, Cambridge, Cambridge University Press.

DUPONT, N. (2012), « Opposition à Mine Arnaud : une crise de confiance », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 7 mars, p. 12.

FEURTEY, É., et C. SAUCIER (2013), « L'éolien communautaire et distribué au Québec. Acceptabilité sociale, contraintes, conditions et perspectives de développement », *Liaison Énergie Francophonie* vol. 94, n° 2-3, p. 7-15.

- FILIATRAULT, K. (2008), *Hydro-Québec, autochtones et régions : gouvernance environnementale et acceptabilité sociale : le cas de SM-3*, Mémoire à l'Université du Québec à Montréal. En ligne à <http://acesbib.uqam.ca/cgi-bin/bduqam/transit.pl?&noMan=25122500>, consulté le 31 juillet 2015.
- FIRST PEOPLES WORLDWIDE (2013), *Indigenous Rights Risk Report for the Extractive Industry (US). Preliminary Findings*. En ligne à [\[http://www.firstpeoples.org/images/uploads/R1K%20Report%282%29.pdf\]](http://www.firstpeoples.org/images/uploads/R1K%20Report%282%29.pdf), consulté le 31 juillet 2015.
- FORTIN, M.-J. (2004), « Le paysage comme médiation : l'implantation de l'usine Alcan au Québec », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, vol. 11. En ligne à <http://strates.revues.org/412>, consulté le 31 juillet 2015.
- FORTIN, M.-J., Y. FOURNIS et R. BEAUDRY (2013), *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique - Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques*, Rimouski, GRIDEQ/CRDT/UQAR.
- FRANKS, D. et al. (2014), « Conflict translates environmental and social risks into business costs », *PNAS*. En ligne à www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1405135111, consulté le 31 juillet 2015.
- GAGNON, L. (2012), « Mine Arnaud : de vraies questions, de vraies réponses... », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 13 juin, p. 8.
- GARBARINO, J. R. et al. (1995), « Heavy metals in the Mississippi River », *U.S. Geological Survey Circular 1133*, Reston, Virginia. En ligne à <http://pubs.usgs.gov/circ/circ1133/heavy-metals.html>, consulté le 31 août 2015.
- GENDRON, C. (2014), « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique*, vol. 11, p. 117-129.
- GIDDENS A. (1999), « Risk and responsibility », *Modern Law Review*, vol. 62, n° 1, p. 1-10.
- GOLDENBERG, S. M. et al. (2010), « And they call this progress? Consequences for young people of living and working in resource-extraction communities », *Critical Public Health*, vol. 20, n° 2, p. 157-168.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2015), *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. En ligne à www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=15546, consulté le 11 décembre 2015.
- HAJKOWICZ, S. A., S. HEYENGA et K. MOFFAT (2011), « The relationship between mining and socio-economic well being in Australia's regions », *Resources Policy*, vol. 36, n° 1, p. 30-38.
- HEILER, K. (2002), *The Struggle for Time : A Review of Extended Shifts in the Tasmanian Mining Industry : Overview Report*, ACIRRT, University of Sydney.
- JÉBRAK, M. (2015), *Les métaux de demain. L'enjeu des ressources minérales*, Paris, Dunod.
- JENKINS, H., et N. YAKOVLEVA (2006), « Corporate social responsibility in the mining industry : Exploring trends in social and environmental disclosure », *Journal of Cleaner Production*, vol. 14, p. 271-284.
- KIRSCH, S. (2014), *Mining capitalism. The relationships between corporations and their critics*, Oakland, University of California Press.
- LAWRIE, M., M. TONTIS et P. PLUMMER (2011), « Boomtowns, resource dependence and socio-economic well-being », *Australian Geographer*, vol. 42, n° 2, p. 139-164.
- LE NORD-EST (Sept-Îles) (2012), « Mine Arnaud se fout de l'environnement », 7 mars, p. 4.

- LEHMANN, V. (2013), « De Manic-5 au Plan nord, qu'avons-nous appris ? Le cas du gaz de schiste au Québec », dans V. LEHMANN et B. MOTULSKY (dir.), *Communication et grands projets : les nouveaux défis*, Québec, Éditions PUQ, p. 3-28.
- MAUDE, A., et G. HUGO (1992), « Mining settlements in Australia », dans C. NEIL, M. TYKKLAINEN et J. BRADBURY (dir.), *Coping with Closure : An international comparison of mine town experiences*, Londres, Routledge, p. 66-98.
- MCCOMAS, K. A. (2010), « Community Engagement and Risk Management », dans R. L. HEATH (dir.), *The SAGE Handbook of Public Relations*, 2^{de} édition, Thousand Oaks, SAGE Publications, p. 461-476.
- MERCURE, P. (2007), « De l'or sous les maisons. Un quartier complet à déménager », *La Presse Affaires*, 11 août, p. 3.
- MERCURE, P. (2009), « Projet de mine d'or à Malartic. L'après Osisko ». *LaPresseAffaires.com*, 18 mars. En ligne à <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/200903/18/01-837571-lapres-osisko.php>, consulté le 12 janvier 2016.
- MICHAUD, H.-P. (2012), « Impression d'un résident du Canton », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 4 juillet, p. 8.
- MILLER, B., et J. SINCLAIR (2012), « Risk perceptions in a resource community and communication implications : emotion, stigma, and identity », *Risk Analysis*, vol. 32, n° 3, p. 483-495.
- MINING WATCH /MINE ALERTE (2014), « Où s'arrête la limite des méga mines à ciel ouvert ? ». En ligne à <http://www.miningwatch.ca/fr/news/o-s-arr-te-la-limite-des-m-ga-mines-ciel-ouvert>, consulté le 3 août 2015.
- O'FAIRCHEALLAIGH, C. (2008), « Negotiating cultural heritage? Aboriginal-mining company agreements in Australia », *Development and Change*, vol. 39, n° 1, p. 25-51.
- OWEN, J. R., et D. KEMP (2013), « Social licence and mining : A critical perspective », *Resources Policy*, vol. 38, n° 1, p. 29-35.
- PARENT-BOUCHARD, É. (2007), « Ruée vers l'or à Malartic », *Le Devoir*, 31 décembre, p. a1.
- PINTO, Jeffrey K. (2002), « Project Management 2002 », *Research Technology Management*, vol. 45, n° 2, p. 22-37.
- RIVERIN, F. (2006), « Une mine et deux projets prometteurs pour Malartic », *Les Affaires*, 22 avril, p. 8.
- SAINT-PIERRE, J. (2012a), « Projet Mine Arnaud : Le maire de Sept-Îles réclame une étude indépendante », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, p. 13.
- SAINT-PIERRE, J. (2012b), « Côte-Nord : l'opposition du projet de Mine Arnaud s'organise », *Le Journal de Québec*, 12 juin, p. 21.
- SHIELDS, A. (2015a), « Plan Nord : Embûches financières pour Mine Arnaud », *Le Devoir*, 8 octobre. En ligne à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/452056/plan-nord-embuches-financieres-pour-mine-arnaud>, consulté le 16 janvier 2016.
- SHIELDS, A. (2015b), « Québec repousse Mine Arnaud. Le gouvernement n'a toujours pas trouvé de partenaire financier pour ce projet de 854 millions de dollars », *Le Devoir*, 16 octobre. En ligne à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/452639/quebec-repousse-le-projet-mine-arnaud>, consulté le 16 janvier 2016.

SHIELDS, A. (2016), « Canadian Malartic pourrait acquérir des résidences », *Le Devoir*, 5 avril. En ligne à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/467312/canadian-malartic-pourrait-acquerir-des-residences>, consulté le 14 avril 2016.

SMITH, K. S., et H.L.O. HUYCK (1999), « An overview of the abundance, relative mobility, bioavailability, and human toxicity of metals », *Reviews in Economic Geology*, vol. 6A, p. 29-70.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (SRC) (2006), « Plusieurs citoyens de Malartic restent inquiets », 5 mai, accessible via Eureka.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (SRC) (2012) « Côte-Nord : un nouveau groupe rejoint les opposants au projet de Mine Arnaud », 23 août. En ligne à <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/08/23/005-opposition-mine-arnaud.shtml>, consulté le 16 janvier 2016.

THE VOLUNTARY PRINCIPLES (2012), *Voluntary Principles on Security and Human Rights : Implementation Guidance Tools*. En ligne à <http://www.ipeca.org/publication/voluntary-principles-security-and-human-rights-implementation-guidance-tools>, consulté le 20 novembre 2013.

WARREN, M. E. (1999), « What is Political », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11, n° 2, p. 207-231.

WEICK, K.E., et R.E. QUINN (1999), « Organizational change and development », *Annual Review of Psychology*, vol. 50, p. 361-386.

WILSON A., M. A. CERVANTES et K. P. GREEN (2014), *Fraser Institute annual survey of mining companies 2013*, The Fraser Institute. En ligne à [<https://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/mining-survey-2013.pdf>], consulté le 3 août 2015.

WOOD, J. M. (1974), « Biological cycles for toxic elements in the environment », *Science*, vol. 183 n° 4129, 15 mars, p. 1049-1052.

YATES, S. (2011-2015), *Acceptabilité sociale des grands projets d'infrastructure. Identification des bonnes pratiques et proposition d'un modèle dialogique*, Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, programme nouveau professeur-chercheur.

YATES, S., et M. ARBOUR (2015), « Contestation citoyenne dans le cas d'un projet de mine aurifère au Québec : Expertises, expression émotive et légitimité », *International Association for Media and Communication Research*, 16 juillet.

ANNEXES

Annexe 1 – Le processus de développement minier

La découverte d'un gisement minéral est un processus long et complexe. La définition même de gisement repose sur des critères géologiques (une concentration minérale), économiques (exploitable économiquement) et, de plus en plus, sociaux. Le processus de découverte équivaut au développement d'une innovation, avec une phase initiale de reconnaissance, un développement et la construction de l'installation industrielle. Les investissements sont croissants tandis que les risques financiers diminuent progressivement. Moins de 1 % des indices se transforme en gisements économiques.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec distingue quatre grandes étapes dans le processus de développement minéral. La valorisation des données correspond au travail précompétitif réalisé par les agences publiques (service géologique) et les universités. Elle s'appuie sur des bases de données géologiques de plus en plus riches et accessibles. La

phase d'exploration comporte des levés géologiques au sol, des reconnaissances régionales utilisant parfois des moyens aériens. Elle conduit à la découverte d'anomalies et d'indices minéralisés. Cette phase comprend une phase préliminaire au cours de laquelle les géologues réalisent des observations de surface, sans impact environnemental ou social. La phase avancée nécessite, quant à elle, des travaux qui ont plus d'impacts, tels que le creusement de tranchées, de forages d'exploration, voire dans certains cas (pour les mines de diamants, par exemple) le prélèvement d'échantillons minéralisés de plusieurs tonnes. Cette phase d'exploration avancée se déroule sans certitude de la présence d'une minéralisation économique, mais nécessite déjà de marquer le territoire (pistes, camp...). Pour finir, la phase de mise en valeur permet de mieux définir les ressources et les réserves du gisement, d'établir ses paramètres techniques et économiques. Ainsi, les coûts associés à la gestion environnementale et sociale des projets doivent être planifiés dès cette étape. C'est dans le cadre de ces travaux que peut intervenir le BAPE, car on dispose alors d'un projet industriel plus concret, mais toujours susceptible d'être amélioré.

Si le gisement est déclaré économiquement exploitable, il conduit à l'aménagement du site minier et à l'exploitation du gisement. Les exploitations durent en général quelques dizaines d'années. Elles sont cependant sensibles aux fortes variations du prix des métaux. Dès l'ouverture d'une mine, sa fermeture et la restauration des terrains affectés sont planifiés.

Annexe 2 – Calcul de l'Indice pour le cas de Malartic¹⁸

	Indicateurs	Composantes	Variables	Valeurs possibles	Valeurs attribuées	Explicatifs
ENTREPRISE						
1	Organisation		Taille de l'entreprise ¹⁹	-Junior -Moyenne -Majeure -Internationale	Junior	Source : Rapport de développement http://www.canadianmalartic.com/ Rapports-DD/rapportDD2008-85X11. consulté le 15 janvier 2016)
2			Présence d'un poste dédié aux relations communautaires ²⁰	-Non -Oui, peu élevé dans la structure hiérarchique -Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique -Oui, élevé dans la structure hiérarchique	Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique	Poste de directrice des commun (source : Google)

3			Présence du développement durable dans la structure ²¹	<ul style="list-style-type: none"> -Non -Oui, peu élevé dans la structure hiérarchique -Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique -Oui, élevé dans la structure hiérarchique 	Oui, élevé dans la structure hiérarchique	Poste de vice-président, développement durable (source : Google) 2007
4	Historique		Âge de l'entreprise	Nombre de 0 à 99	10	Fondée en 1998 (source : Rapport durable 2008 (http://www.ca/documents/Rapports-DD/rapportDD2008-85X11_101809_fr_cp janvier 2016))
5			Infractions environnementales répertoriées	<ul style="list-style-type: none"> -Oui, y compris plusieurs graves²² -Oui, y compris une grave -Oui, mineures -Non 	Non	Sources : http://www.registres.condamnations/recherche.asp (com 2016) http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/murgence_environnement/index.asp janvier 2016)
6		Histoire des relations communautaires	Occurrence de difficultés avec les communautés rapportées dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> -Sérieuses difficultés remettant en cause le(s) projet(s)²³ -Difficultés majeures -Difficultés mineures -Aucune 	Difficultés mineures	En lien avec le Comité de vigilance coalitionvigilanceminesat.com/, com 2016)
7		Présence locale	Situation du siège social	<ul style="list-style-type: none"> -Ailleurs dans le monde -Ailleurs au Canada -Ailleurs au Québec -À proximité du projet 	Ailleurs au Québec	Montréal (source : rapport annuel de

8			Présence d'un bureau local de projet	-Non -Oui	Oui	Malartic
9	Direction	Compétence	Années d'expérience ²⁴	Nombre de 0 à 99	15	Selon nos estimations
10			Passage dans une majeure d'un des membres de l'équipe de direction	-Non -Oui	Oui	Plusieurs membres de la direction Cambior (source : http://osiskogr.com , consulté le 15 janvier 2016)
11		Éthique	Infraction financière ²⁵	-Non -Oui	Non	Pas de condamnation relevée (source : ...)
12			CA multidisciplinaire	-Compétences techniques uniquement (ex. génie, géologie) -Compétences techniques et de gestion -Compétences techniques, de gestion et d'autres domaines ²⁶ (sauf environnemental ou social) -Compétences techniques, de gestion et d'autres domaines, y compris en environnement ou dans un domaine social	Compétences techniques et de gestion	Ingénieurs, géologues et spécialistes de finance sur le CA de 2008 (source : ra...)
13		Leadership	Leadership (Direction d'association) ²⁷	-Non -Oui	Non	
PROJET ET MILIEU NATUREL						
1	Substance	Toxicité	Perception de toxicité	-Élevée -Modérée -Basse -Aucune	Basse	Or

2			Toxicité sanitaire (y compris les rejets) ²⁸	-Toxicité modérée à élevée -Toxicité basse -Non toxique	Basse	Or (source : Garbarino et al. (1995) et
3			Toxicité environnementale (y compris les rejets)	-Toxicité modérée à élevée -Toxicité basse -Non toxique	Basse	Or (source : Garbarino et al. (1995) et
4		Valeur du projet	Valeur du projet (teneur x tonnage x prix) ²⁹	-Faible -Moyenne -Forte	Forte	Sources : Technical Report for the Gold Project, Canada (http://www.edgar/data/1264089/0001104659140a14-19072_1ex99d1.htm , consulté le 14 janvier 2016). BAPE (2009).
5			Transformation	-Hors Canada -Au Canada	Hors Canada	
6	Localisation		Distance par rapport aux communautés avoisinantes (km) ³⁰	Nombre de 0 à 999	0 km	La mine est située dans la ville même
7			Distance par rapport au plus proche plan d'eau (km) ³¹	Nombre de 0 à 999	5 km	Présence du Lac Fournière au sud (http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/signet/I1108_afchCarteIntr?numr_utls=986939&m=W&e=LG&n=9 , consulté le 14 janvier 2016).
8			Distance par rapport à des sites protégés (culturels ou environnementaux) ou fragiles	Nombre de 0 à 999	45 km	Parc Aiguebelle (source : www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/registre/carte-aires-protgees.htm , consulté le 14 janvier 2016)
9	Exploitation		Mode d'exploitation ³²	-Ciel ouvert -Souterrain	Ciel ouvert	
10			Taille (production en tonnes par jour)	Nombre de 0 à 1000000	55 000 tonnes	Site web du projet
11			Emplois directs	Nombre de 0 à 100000	450	Selon le rapport du BAPE (2009)
COMMUNAUTÉ						

1	Économie	Type de communauté	Importance de l'industrie minière dans l'économie de la communauté	<p>-L'économie de la communauté ne bénéficie aucunement ou très peu de l'industrie minière</p> <p>-L'économie de la communauté bénéficie indirectement et/ou de manière marginale de l'industrie minière (biens et services, fournisseurs)</p> <p>-L'économie de la communauté bénéficie significativement de l'industrie minière qui en constitue un secteur d'activité secondaire (un des pôles d'emplois)</p> <p>-L'économie de la communauté bénéficie principalement de l'industrie minière qui en est le secteur d'activité principal</p>	L'économie de la communauté bénéficie principalement de l'industrie minière qui en est le secteur d'activité principal	
2			Densité de la population dans la MRC ou municipalité (habitants par km carré)	Nombre de 0 à 99	24,6 habitants/km carré	Source : www.stat.gouv.qc.ca.proxy.bibliothequestatistiques/recensement/2011/index (consulté le 15 janvier 2016)
3		Main-d'œuvre disponible	Taux de diplomation postsecondaire pour la communauté	Pourcentage 0 à 100 %	37,1 % (2006)	Source : http://www12.statcan.gc.ca/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F (consulté le 15 janvier 2016)
4			Taux de chômage pour la communauté	Pourcentage 0 à 100 %	8,6 % (2006)	Source : http://www12.statcan.gc.ca/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F (consulté le 15 janvier 2016)

5	Sociologie	Villégiateurs	Ratio du nombre de chalets par rapport aux résidences (voir l'onglet Villégiateurs)	Pourcentage 0 à Infini	0 %	Source : http://www.mamrot.gouv.fr/fonciere/donnees-statistiques/ (consulté le 15 janvier 2016)
6		Capacité de mobilisation	Structuration du milieu (nombre d'organismes communautaires) ³³	-Très nombreux -Nombreux -Peu nombreux -Inexistant	Nombreux	
7		Valeur perçue du lieu	Signification du lieu (attachement identitaire) ³⁴	-Très fort attachement qui se manifeste par un engagement en temps, talent ou argent -Attachement fort et volonté de préserver son intégrité -Attachement envers le lieu -Aucun attachement particulier	Attachement envers le milieu	Lieu où les gens allaient glisser l'hiver camps de chasse
8			Usage du lieu (fréquentation pour des activités récréotouristiques, culturelles, sociales ou économiques)	-Tout le temps, fréquemment -Assez souvent -Occasionnellement -Rarement, jamais	Assez souvent	Camp de chasse et activités liées au lieu

9		Autochtonie	Droits autochtones sur le territoire visé ³⁵	<ul style="list-style-type: none"> -Conflit existant et comprenant des entraves à la circulation sur le territoire -Territoire potentiellement revendiqué -Territoire clairement revendiqué ou couvert par une entente non finale -Territoire conventionné (CBJNQ, CNEQ) -Territoire non conventionné et non revendiqué 	Territoire clairement revendiqué ou couvert par une entente non finale	Rapport du BAPE (BAPE, 2009) – par
10	Historique	Historique de projets miniers non	Évènements marquants et leur interprétation (positive/négative) ³⁶	<ul style="list-style-type: none"> -Évènements largement négatifs -Évènements plutôt négatifs -Évènements plutôt positifs -Évènements largement positifs 	Évènements largement positif	Pas d'évènements négatifs d'entreprises locales qui contribuent (camping, par exemple).
11		Historique de projets miniers	Évènements marquants et leur interprétation (positive/négative) ³⁷	<ul style="list-style-type: none"> -Évènements largement négatifs -Évènements plutôt négatifs -Évènements plutôt positifs -Évènements largement positifs 	Évènements largement positif	Ville minière ; pas d'évènements négatifs
12	Réactions	Réactions médiatiques par rapport au projet	Importance et nature positive ou négative du suivi médiatique	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenu et très largement négatif -Modéré et plutôt négatif -Modéré et plutôt positif ou neutre -Soutenu et positif 	Modéré et plutôt positif ou neutre	Source : revue de presse

Indice : 2,77 = Cote B, information : 100 %

Annexe 3 – Calcul de l’Indice pour le cas de la Mine Arnaud

	Indicateurs	Composantes	Variables	Valeurs possibles	Valeurs attribuées	Explicatifs
ENTREPRISE						
1	Organisation		Taille de l'entreprise	-Junior -Moyenne -Majeure -Internationale	Junior	
2			Présence d'un poste dédié aux relations communautaires	-Non -Oui, peu élevé dans la structure hiérarchique -Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique -Oui, élevé dans la structure hiérarchique	-Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique	Directrice, relations avec le milieu
3			Présence du développement durable dans la structure	-Non -Oui, peu élevé dans la structure hiérarchique -Oui, à un niveau moyen dans la structure hiérarchique -Oui, élevé dans la structure hiérarchique	Non	Pas de documentation recensée à c
4	Historique		Âge de l'entreprise	Nombre de 0 à 99	2	Fondé en 2011
5			Infractions environnementales répertoriées	-Oui, y compris plusieurs graves -Oui, y compris une grave -Oui, mineures -Non	Non	Sources : http://www.registrecondamnations/recherche.asp (cc 2016). http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/urgence_environnement/index.as janvier 2016).

6		Histoire des relations communautaires	Occurrence de difficultés avec les communautés rapportées dans les médias	-Sérieuses difficultés remettant en cause le(s) projet(s) -Difficultés majeures -Difficultés mineures -Aucune	Difficultés mineures	
7		Présence locale	Situation du siège social	-Ailleurs dans le monde -Ailleurs au Canada -Ailleurs au Québec -À proximité du projet	À proximité du projet	Sept-Îles
8			Présence d'un bureau local de projet	-Non -Oui	Oui	Source : http://www.minearn.com nous (consulté le 16 janvier 2016)
9	Direction	Compétence	Années d'expérience	Nombre de 0 à 99	28	Selon nos estimations
10			Passage dans une majeure d'un des membres de l'équipe de direction	-Non -Oui	Oui	
11		Éthique	Infraction financière	-Non -Oui	Non	Pas de condamnation relevée (source)

12			CA multidisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> -Compétences techniques uniquement (ex. génie, géologie) -Compétences techniques et de gestion -Compétences techniques, de gestion et d'autres domaines (sauf environnemental ou social) -Compétences techniques, de gestion et d'autres domaines, y compris en environnement ou dans un domaine social 	Compétences techniques, de gestion et d'autres domaines (sauf environnemental ou social)	
13		Leadership	Leadership (Direction d'association)	<ul style="list-style-type: none"> -Non -Oui 	Non	
PROJET ET MILIEU NATUREL						
1	Substance	Toxicité	Perception de toxicité	<ul style="list-style-type: none"> -Élevée -Modérée -Basse -Aucune 	Aucune	Apatite
2			Toxicité sanitaire (y compris les rejets)	<ul style="list-style-type: none"> -Toxicité modérée à élevée -Toxicité basse -Non-toxique 	Non-toxique	Source : Évaluation des risques à la santé humaine posés par les polluants atmosphériques (novembre 2013) www.minearnaud.com/documents/1694491/1694790/2013-EvaluationToxicologique.pdf/7122eb85b1817d38 , consulté le 15 janvier 2016
3			Toxicité environnementale (y compris les rejets)	<ul style="list-style-type: none"> -Toxicité modérée à élevée -Toxicité basse -Non-toxique 	Toxicité basse	Risque de rejet de phosphore (co-précipité) qui peut dégrader les environnements aquatiques (eutrophisation) (BAPE, 2013)

4		Valeur du projet	Valeur du projet (teneur x tonnage x prix)	-Faible -Moyenne -Forte	Moyenne	Source : http://www.mine (consulté le 15 janvier 2016)
5			Transformation	-Hors Canada -Au Canada	Hors Canada	
6	Localisation		Distance par rapport aux communautés avoisinantes (km)	Nombre de 0 à 999	15	Source : http://www.mine (consulté le 15 janvier 2016)
7			Distance par rapport au plus proche plan d'eau (km)	Nombre de 0 à 999	1,24	Présence du ruisseau Clet à prox (source : http://sigeom.mrn.gouv I1108_afchCarteIntr? numr_utls=986939&m=W&e=LG&n janvier 2016).
8			Distance par rapport à des sites protégés (culturels ou environnementaux) ou fragiles	Nombre de 0 à 999	11	(source : http://www.mddelcc.gc aires_protegees/registre/carte-air consulté le 15 janvier 2016)
9	Exploitation		Mode d'exploitation	-Ciel ouvert -Souterrain	Ciel ouvert	
10			Taille (production en tonnes par jour)	Nombre de 0 à 1000000	30 000 tonnes/jour	Source : http://www.mine (consulté le 15 janvier 2016)
11			Emplois directs	Nombre de 0 à 100000	320 emplois	Source : http://www.mine (consulté le 15 janvier 2016)
COMMUNAUTÉ						

5	Sociologie	Villégiateurs	Ratio du nombre de chalets par rapport aux résidences (voir l'onglet Villégiateurs)	Pourcentage 0 à Infini	7,92 %	Source : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/donnees-statistiques/ (consulté le 15 janvier 2016)
6		Capacité de mobilisation	Structuration du milieu (nombre d'organismes communautaires)	-Très nombreux -Nombreux -Peu nombreux -Inexistant	Nombreux	Site de la Ville de Sept-Îles, section mention du développement durable, sociale, de la participation citoyenne http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/developpement-durable-et-acceptabilite-sociale_306/ , consulté le 15 janvier 2016)
7		Valeur perçue du lieu	Signification du lieu (attachement identitaire)	-Très fort attachement qui se manifeste par un engagement en temps, talent ou argent -Attachement fort et volonté de préserver son intégrité -Attachement envers le lieu -Aucun attachement particulier	Attachement fort et volonté de préserver son intégrité	Baie de Sept-Îles
8			Usage du lieu (fréquentation)	-Tout le temps, fréquemment -Assez souvent -Occasionnellement -Rarement, jamais	Assez souvent	Présence d'activités dans la Baie de Sept-Îles

9		Autochtonie	Droits autochtones sur le territoire visé	<ul style="list-style-type: none"> -Conflit existant et comprenant des entraves à la circulation sur le territoire -Territoire potentiellement revendiqué -Territoire clairement revendiqué ou couvert par une entente non finale -Territoire conventionné (CJNQ, CNEQ) -Territoire non conventionné et non revendiqué 	Territoire clairement revendiqué ou couvert par une entente non finale	Revendication des Innus de Uashat
10	Historique	Historique de projets miniers non	Évènements marquants et leur interprétation (positive/négative)	<ul style="list-style-type: none"> -Évènements largement négatifs -Évènements plutôt négatifs -Évènements plutôt positifs -Évènements largement positifs 	Évènements plutôt négatifs	Déversement de pétrole (http://regions/est-quebec/2013/09/04/0iles.shtml , consulté le 15 janvier 20
11		Historique de projets miniers	Évènements marquants et leur interprétation (positive/négative)	<ul style="list-style-type: none"> -Évènements largement négatifs -Évènements plutôt négatifs -Évènements plutôt positifs -Évènements largement positifs 	Évènements plutôt positifs	Opposition contre l'exploration contrepartie, très grands in découlant des mines du Nord.
12	Réactions	Réactions médiatiques par rapport au projet	Importance et nature positive ou négative du suivi médiatique	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenu et très largement négatif -Modéré et plutôt négatif -Modéré et plutôt positif ou neutre -Soutenu et positif 	Soutenu et très largement négatif	Source : revue de presse

Indice : 2,53 = Cote C, information : 100 %

NOTES

1. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Université du Québec à Montréal.
2. L'équipe de chercheurs, sous la direction de Michel Jébrak, cotitulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, a ainsi soumis une demande de subvention à la suite d'un appel de projets du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance de l'AMF. En acceptant la subvention, les chercheurs se sont engagés à fournir un rapport à l'AMF présentant un Indice du risque social dans les projets miniers. L'AMF n'est aucunement intervenue dans les réflexions entourant la création de cet *Indice*.
3. Les risques financiers liés à la contestation sociale des projets sont bien réels : il est ainsi estimé que « le coût d'une interruption d'un projet (peut aller jusqu'à 20 millions de dollars américains par semaine pour une mine en opération ; pour des activités d'exploration, ces coûts vont de 10 000 USD par jour pour les premières phases, à 50 000 USD pour les plus avancées (Franks *et al.*, 2014). Selon un sondage mondial de l'Institut Fraser effectué en 2013, plus de 36 % des compagnies minières rapportaient que l'opposition du public avait influencé les processus d'approbation de leurs projets (Wilson, Cervantes et Green, 2014 : 77-78) » (Bergeron *et al.*, 2015).
4. À titre d'exemple, Évariste Feurtey et Carol Saucier (2013) montrent que les projets éoliens communautaires seraient généralement mieux accueillis que les projets issus de l'entreprise privée, notamment en raison du lien de confiance plus naturel entre un promoteur de type communautaire et les citoyens touchés.
5. Pour plus de détails sur les considérations méthodologiques liées à l'*Indice*, voir Bergeron *et al.* (2015).
6. Des poids légèrement différents ont été attribués aux différents pôles en fonction de leur importance et des variables les composant.
7. La section qui suit est très largement inspirée de Bergeron *et al.* (2015).
8. Il n'en demeure pas moins que l'*Indice* n'a pas encore été beaucoup diffusé et donc testé par différents acteurs en situation réelle. L'équipe de recherche poursuit ses efforts en ce sens pour bonifier l'*Indice* et est consciente du fait que les acteurs communautaires seront peut-être moins intéressés par un tel outil, du moins de prime abord. Pour plus de détails sur le processus de validation des indicateurs et des résultats issus de l'*Indice*, voir Bergeron *et al.* (2015).
9. Cet attachement peut par ailleurs se révéler lorsque l'idée d'un projet est évoquée, particulièrement lorsque celui-ci est vu comme constituant une menace. D'où la pertinence de recourir à l'*Indice* pendant la phase d'exploration avancée, alors que la perspective du projet est connue.
10. Pour plus de détails sur les composantes de la dimension communicationnelle de l'*Indice*, voir Bergeron *et al.* (2015).
11. Le projet actuel, Extension Malartic, permettrait aux activités de la mine de se poursuivre jusqu'en 2028, soit six ans de plus que ce qui était prévu initialement (Shields, 2016).
12. Principalement l'Association minière du Québec et l'Association de l'exploration minière du Québec.
13. Mentionnons que la taille de la population, qui n'a pas été prise en considération ici, pourrait également être un élément expliquant la divergence dans l'évolution des deux projets. Malartic comptait 3 500 habitants avant la construction de la mine ; la population de Sept-Îles est sept fois plus importante, avec plus de 25 000 personnes. Cette distinction n'est pas prise en compte pour le moment, en partie parce qu'il est difficile d'isoler son influence par rapport aux autres

variables de l'*Indice*. Malgré tout, on peut s'attendre à ce que les dynamiques communicationnelle et médiatique soient fort différentes dans pareils cas.

14. La recherche a été effectuée à l'aide de la base de données *Eureka*, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008 dans « tout le contenu ».

15. La recherche a également été effectuée à l'aide de la base de données *Eureka*, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 dans « tout le contenu ». Il importe de noter que cette banque de données comprend les articles publiés dans des journaux locaux de la région de Sept-Îles ; ce n'est pas le cas en ce qui concerne la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui peut expliquer, du moins en partie, la disparité entre le nombre d'articles recensés pour chacun des cas.

16. Le BAPE s'inquiète également des répercussions environnementales du projet. Il conclut ainsi « que l'ensemble du dossier est incomplet et ne répond pas adéquatement aux enjeux relatifs à la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi qu'aux risques de glissement de terrain et de tassement de sol » (BAPE, 2013, p. x).

17. Six entretiens ont ainsi été conduits entre décembre 2014 et janvier 2015 dans le cadre d'une recherche intitulée *L'acceptabilité sociale des grands projets : identification des bonnes pratiques et proposition d'un modèle dialogique*, financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC), sous la direction de Stéphanie Yates (2011-2015).

18. « Il est important de savoir que l'indice n'a pas valeur absolue, et que le résultat obtenu permet de situer le projet par rapport à d'autres, mais pas à calculer la magnitude des différences. Par exemple, si le projet X a une valeur de son ensemble caractéristique de 3,06, cela signifie qu'il pose moins de risque social que le projet Y pour lequel cette valeur est de 2,53. Par contre, cela ne signifie pas que le projet X pose 21 % moins de risque social que le projet Y » (Bergeron et Jébrak, 2015 : 2-3).

19. Est considérée comme *junior* une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est de moins de 100 M\$; comme *moyenne*, une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel se situe autour de 100 M \$. Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse de beaucoup 100 M\$ sont considérées comme *majeures*, et celles ayant des activités dans plus de 3 pays sont considérées comme des entreprises *internationales*.

20. Une entreprise minière a parfois une personne clairement identifiée comme étant responsable des relations avec les communautés. Cette personne peut avoir un titre plus large ou combinant d'autres aspects. Le niveau varie selon le contexte, mais de façon générale, est considéré comme un niveau hiérarchique *élevé* une personne au niveau d'une vice-présidence, comme niveau hiérarchique *moyen* une personne au niveau d'une direction, et comme un niveau hiérarchique *peu élevé* une personne identifiée comme responsable ou « en charge de ».

21. Le titre peut varier, le mot environnement étant aussi couramment utilisé pour parler des mêmes notions. Il s'agit ici de voir s'il existe une préoccupation explicite pour les sujets environnementaux, en lien avec le milieu humain.

22. L'importance de l'infraction peut être évaluée par le montant de l'amende ; une amende de plus de 10 000 \$ constitue une infraction grave.

23. Le niveau de difficulté (aucune, mineures, majeures, et remettant en cause le projet) est laissé au bon jugement de l'évaluateur. Des « questionnements » constituent des difficultés mineures.

24. Il s'agit ici d'inscrire le nombre d'années d'expérience du PDG de l'entreprise dans le monde minier, ou encore le nombre d'années d'expérience dans des rôles de gestion de haut niveau, y compris hors du monde minier. Le tout peut être estimé au meilleur des connaissances de l'utilisateur.

25. Contrairement aux infractions environnementales, il s'agit ici de prendre en considération les personnes constituant l'équipe de direction de l'entreprise plutôt que l'entreprise elle-même.

26. À noter que les personnes issues du droit ou des communications sont associées à « d'autres domaines ».

27. Cette variable est à considérer pour l'ensemble des membres de l'équipe de direction de l'entreprise.
28. Le document d'accompagnement de l'*Indice* (Bergeron et Jébrak, 2015) propose un classement des métaux en trois catégories – non toxique, toxicité basse, toxicité modérée à élevée – sur la base de Garbarino *et al.* (1995) et Wood (1974).
29. Le tonnage des ressources présumées n'étant pas toujours disponible, l'utilisateur peut ici faire référence aux ressources mesurées et probables. La valeur est *faible* si elle est de moins de 1 milliard \$; *moyenne*, si elle se situe entre 1 et 100 milliards \$; et *forte*, si elle dépasse 100 milliards \$.
30. Toutes les distances sont mesurées à vol d'oiseau.
31. L'eau souterraine peut être considérée si la donnée est connue.
32. Un projet prévu à la fois à ciel ouvert et en souterrain sera classé comme étant à « ciel ouvert ».
33. Cet indicateur relève davantage de la perception et s'avère ainsi subjectif. Il s'agit, pour le répondant, de déterminer s'il y a de nombreux organismes locaux ou non. Par organismes locaux, on entend des associations de citoyens, des organismes environnementaux voués à la défense d'un site local ou régional, des mouvements organisés travaillant activement au développement d'un projet ou à son opposition, des réseaux plutôt structurés faisant ressortir l'importance d'un enjeu et mobilisant la population, des groupes réunissant des citoyens autour d'un intérêt commun ou d'une identité commune, comme les associations de l'âge d'or ou les cercles de fermières, etc. Ces organismes locaux facilitent la diffusion de l'information et créent des liens sociaux.
34. Cet indicateur relève de la perception. La présence d'une pourvoirie, de pêche, de chasse ou de lieux de villégiature constitue un indice pertinent. Il y a aussi lieu d'être sensible aux liens des communautés autochtones avec le lieu.
35. Un territoire « conventionné » est moins risqué qu'un territoire « clairement » ou « potentiellement revendiqué ». La situation est la plus risquée lorsqu'on est en présence d'un « conflit existant et comprenant des entraves à la circulation sur le territoire ».
36. À titre d'exemple, des projets tels que les fermes porcines, les parcs éoliens, les lieux d'enfouissement, les usines de traitement d'eau ou le tracé d'une route peuvent avoir donné lieu à des contestations ouvertes, pétitions, référendum ou discussions intenses occupant l'espace public pendant un certain temps (éléments négatifs). À l'inverse, ils peuvent avoir été vus comme ayant créé des emplois ou amélioré des infrastructures, par exemple (éléments positifs).
37. Il s'agit ici d'estimer s'il y a eu, dans la communauté visée, des événements liés à des activités minières qui auraient durablement marqué les gens, de manière positive ou négative (grève, accident mortel, contamination, contestation ouverte, pétitions, référendum, ou encore création d'emplois, amélioration des infrastructures, etc.).
-

RÉSUMÉS

Peut-on prédire si un projet sera jugé socialement acceptable par ses principales parties prenantes ? Dans un contexte où l'acceptabilité sociale en est venue à être considérée comme une condition à la réalisation de tout grand projet, cette question s'avère centrale pour tout développeur de projet, de même que pour les investisseurs qui les soutiennent. C'est dans cette

perspective qu'a été développé l'*Indice du risque social* dans les projets miniers, une initiative soutenue par l'Autorité des marchés financiers à laquelle a travaillé une équipe interdisciplinaire de chercheurs. Au-delà de jeter un éclairage sur la pertinence d'aller de l'avant ou non avec un projet, cet outil prédictif peut surtout permettre de moduler ledit projet, de concert avec ses parties prenantes, pour le rendre davantage acceptable à leurs yeux. Nous souhaitons ici rendre compte des possibilités offertes par cet indice en l'appliquant à deux projets miniers récemment discutés au Québec, soit le projet de mine aurifère développé par Osisko dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue, et celui de Mine Arnaud, à Sept-Îles, qui vise cette fois l'exploitation de l'apatite. Cet exercice nous permet de réaffirmer la pertinence de l'outil que constitue l'Indice, mais également de relever les limites qui lui sont inhérentes.

To what extent can we predict if a project's main stakeholders will deem it socially acceptable? In a context where social acceptability has come to be considered as a prerequisite for the realization of any major project, this question has become paramount for projects' developers and their investors. In this perspective, the *Social Risk Index for Mining Projects* was developed, an initiative supported by the Autorité des marchés financiers that involved an interdisciplinary team of researchers. Beyond shedding light on the relevance to go ahead or not with a given project, this predictive tool allows to modify the project, together with its stakeholders, in order to make it more acceptable for them. The objective of this contribution is to show the possibilities offered by the *Index* by applying it to two mining projects recently discussed in Quebec, the gold-bearing project of Osisko-Malartic, in Abitibi-Témiscamingue, and Mine Arnaud project located in Sept-Îles, which aims at exploiting apatite. This exercise allows us to reaffirm the relevance of the *Index*, but also to stress its inherent limits.

INDEX

Mots-clés : acceptabilité sociale, projets miniers, indice du risque social, Osisko-Malartic, Mine Arnaud

Keywords : social acceptability, mining projects, social risk index

AUTEURS

STÉPHANIE YATES

Stéphanie Yates est professeure au département de communication sociale et publique de l'UQAM depuis décembre 2010. Elle a auparavant occupé plusieurs postes dans les milieux politiques provincial et fédéral, de même que dans le secteur privé. Elle détient une maîtrise en communication publique et un doctorat en science politique de l'Université Laval. Ses recherches portent principalement sur le lobbying et le rôle des groupes d'intérêt et des citoyens dans la gouverne de l'État et des entreprises. Dans cette perspective, elle s'intéresse notamment aux expériences de participation citoyenne, au processus d'acceptabilité sociale des projets présentés par les gouvernements et autres organisations, ainsi qu'à la responsabilité sociale des entreprises.